

*CLSM de Digne les Bains*

*CCAS de Digne-les-Bains*

*Rue Pierre Magnan*

*04000 DIGNE LES BAINS*

*TEL : 04 92 30 58 87*

*asv@dignelesbains.fr*

[www.dignelesbains.fr](http://www.dignelesbains.fr)



# BILAN D'ACTIVITE CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE ANNEE 2016

**Directrice du CCAS : Marie-Laure KERGADALLAN**

**Coordinatrice CLSM : Sophie GARCIA**

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
1.1	LA DEMARCHE CLSM.....	2
1.2	LA CONTINUITE DES AXES DE TRAVAIL .....	3
<b>2</b>	<b>LE CLSM DE DIGNE LES BAINS EN 2016 .....</b>	<b>3</b>
2.1	L'ACTIVITE DU CLSM EN 2016 .....	3
2.1.1	Tableau synoptique de l'activité du clsm.....	3
2.1.2	Les axes de travail .....	5
2.1.3	Les partenaires.....	5
<b>3</b>	<b>LES ACTIONS DEVELOPPEES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL EN 2016 .....</b>	<b>7</b>
3.1	INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LA SANTE MENTALE .....	8
3.1.1	Semaines d'information en sante mentale.....	8
3.1.2	Rencontre regionale des CLSM .....	9
3.1.3	Formation/Information : Les actions ponctuelles.....	10
3.2	CELLULE DE GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES .....	11
3.2.1	Réunions de travail .....	11
3.3	LA GOUVERNANCE DU CLSM .....	12
3.3.1	Le comite de pilotage restreint du clsm.....	12
3.3.2	Le comite de pilotage elargi du clsm.....	13
<b>4</b>	<b>PROJETS ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>14</b>
4.1	VALORISATION DES ACTIVITES DU CLSM .....	14
4.2	POURSUITE DES AXES DE TRAVAIL.....	15
<b>5</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>16</b>

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 LA DEMARCHE CLSM

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre la ville de Digne-les-Bains et plus précisément son centre communal d'action sociale, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés. Par le partage de constats, la concertation, la réflexion, et l'élaboration collective d'actions, le CLSM vise à favoriser le décloisonnement des politiques publiques menées au niveau local, l'amélioration de la santé mentale de la population et l'insertion dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques.

Le territoire du CLSM correspond à la commune de Digne-les-Bains. Les missions du CLSM sont de :

- Déterminer les besoins et les publics, connaître les ressources locales et définir les axes de travail prioritaires
- Mettre en place un plan d'actions afin d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins et, en particulier le repérage des troubles psychiques pour une prise en charge précoce et adaptée
- Favoriser l'inclusion sociale des usagers en luttant contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques et en développant l'éducation et la promotion en santé mentale,
- Animer, développer et conforter les partenariats nécessaires entre les acteurs concernés
- Améliorer les pratiques professionnelles
- Faciliter la participation des usagers et de leurs aidants.

Finalité du projet : Améliorer l'insertion dans la ville des dignoises et dignois souffrant de troubles psychiques.

Objectif Général : Améliorer l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques à Digne les Bains.

## 1.2 LA CONTINUITÉ DES AXES DE TRAVAIL

En septembre 2012, la ville de Digne les Bains et le Centre Hospitalier Général ont signé une convention pour le développement d'un Conseil Local en Santé Mentale.

Celle-ci avait pour objectif de créer un partenariat entre le champ du soin en santé mentale, prérogative du Centre Hospitalier de Digne les Bains, et celui de l'action sociale et de la cohésion sociale animée par la ville de Digne les Bains. Ce partenariat s'est inscrit dans l'objectif de mener une réflexion et des actions coordonnées et concertées en vue d'une meilleure prise en compte des personnes souffrant de troubles psychiques et de faciliter leur insertion sociale.

Depuis sa création, le Conseil Local en Santé Mentale de Digne les Bains s'est considérablement développé. Il propose aujourd'hui un cadre politique et institutionnel qui permet d'appréhender les questions de souffrance psychique dans la cité collectivement, en considérant les fonctionnements et dispositifs propres à chaque partenaire, en favorisant les liens et les articulations entre ces partenaires et en visant l'évolution des pratiques de chacun. Le Conseil Local en Santé Mentale propose à ses partenaires de travailler dans une approche transversale et résolument innovante.

## 2 LE CLSM DE DIGNE LES BAINS EN 2016

### 2.1 L'ACTIVITÉ DU CLSM EN 2016

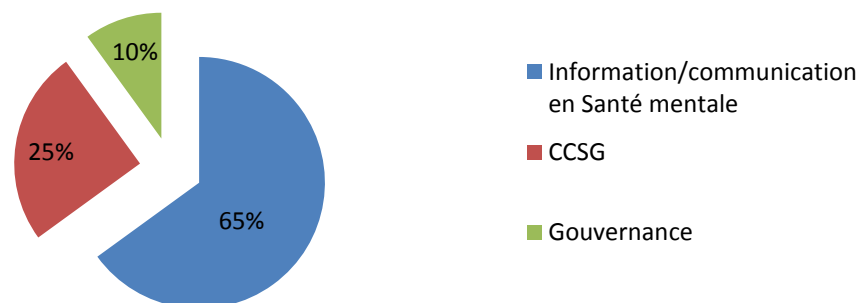
#### 2.1.1 TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ACTIVITÉ DU CLSM

Actions par axe de travail	structures partenaires mobilisées sur le territoire pour	personnes « bénéficiaires » de l'action	
	La construction/animation de l'action	Professionnels	Habitants/citoyens

Bilan d'activité 2016- CLSM Digne-les-Bains

INFORMATION ET COMMUNICATION EN SANTE MENTALE			
<b>Semaines d'information en santé mentale</b>			
- Réunion de travail (5)	1	10	∅
- Exposition	5	∅	≥100
- Stands/animations marché	4	∅	≥50
- Ciné-débat	3	∅	45 (entrées)
- Rencontre-ouvrage	1	40	∅
- Journée sport et bien-être	12	∅	≥300
- Pièce de théâtre	2	∅	115
- Table ronde	8	∅	71
- Lecture de textes	1	∅	15
- Weekend découverte	1	∅	24
- Initiation stretching	1	∅	11
<b>Rencontre régionale des CLSM</b>			
- Présentation du CLSM de Digne-les-Bains	6	≤100	∅
<b>Formation/Information (actions ponctuelles)</b>			
- Conférence santé mentale et habitat	1	≤100	∅
- Rencontre avec la psychologue du travail	2	5	∅
- Présentation du projet « Estime de soi » CoDES 04	1	10	8 (par séance)
CELLULE DE GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES			
<b>Les réunions de travail</b>		<i>(Nombre de situations abordées)</i>	
- Rencontre du 21.01	5	2	
- Rencontre du 03.03	4	4	
- Rencontre du 19.05	3	2	
- Rencontre du 22.09	4	3	
- Rencontre du 8.12	5	5	
LA GOUVERNANCE DU CLSM			
<b>Comité de pilotage élargi :</b>			
- Réunion de travail	1	8	∅
<b>Comité de pilotage restreint :</b>			
- Réunion de travail	1	4	∅

## Répartition des actions par axe de travail



On observe une prédominance des actions autour de l'axe information et communication en santé mentale et de la cellule de gestion des situations complexes.

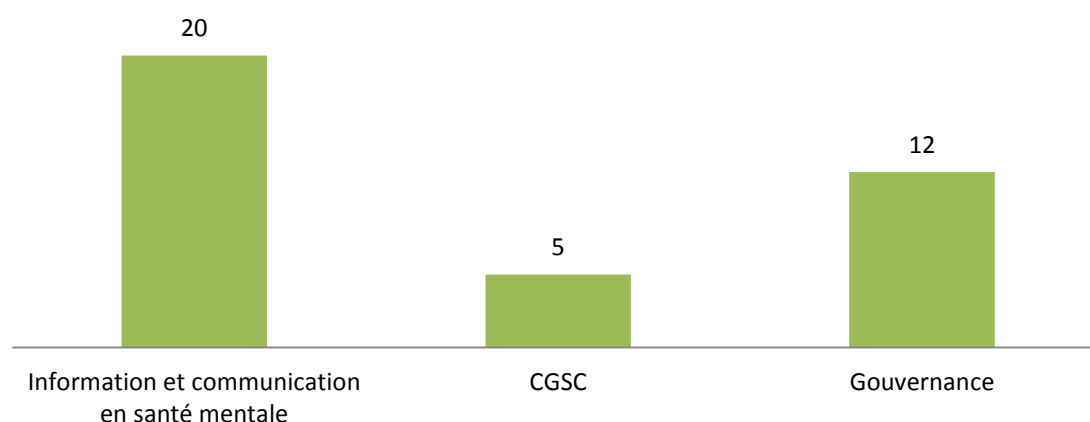
L'axe information et communication constitue un axe prioritaire du CLSM de Digne-les-Bains depuis son développement grâce à l'organisation, pour la troisième année consécutive des Semaines d'Information en Santé Mentale. Plus de 10 évènements ont été organisés avec de nombreux partenaires venant de divers horizons (culture, sport...). Trois grands temps forts ont été proposés en journée et en soirée.

La Cellule de Gestion des Situations Complexes a poursuivi son travail de concertation autour de situations individuelles complexes. Grâce au partenariat engagé, cinq réunions de travail ont été réalisées sur l'année et près de 20 situations ont pu être abordées (première évaluation et retour d'expériences pour chaque situation).

La gouvernance du CLSM, s'est organisée autour d'un comité de pilotage élargi qui a été réalisé afin de proposer un bilan d'étape des activités du CLSM (SISM, travaux de la CGSC, gouvernance...), d'organiser les instances décisionnelles et le calendrier des rencontres 2017, de renouveler la convention de partenariat et d'envisager les perspectives organisationnelles pour l'année 2017 (fonctionnement, financement du poste de coordination et des actions...)

Le comité de pilotage restreint s'est réuni afin de valider ces différents points et de présenter la programmation des SISM 2016.

## Répartition des partenaires par axe de travail



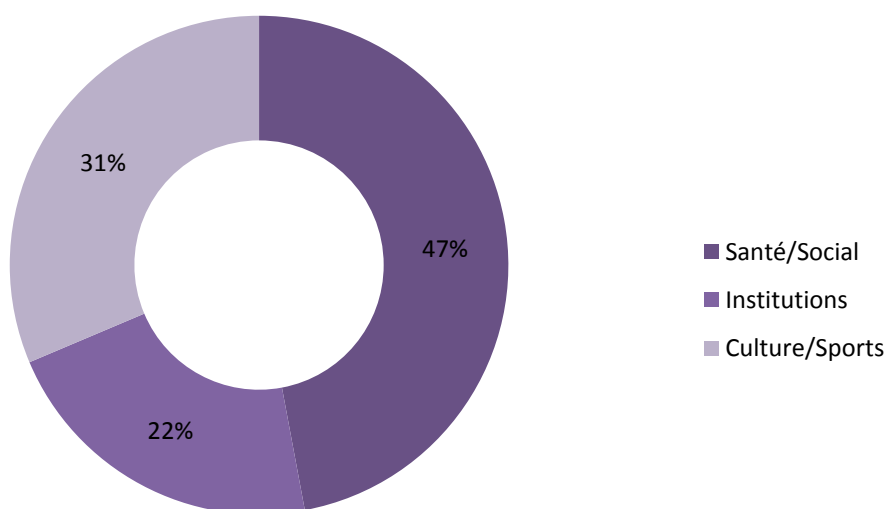
Le graphique ci-dessus met en avant une mobilisation importante des acteurs locaux en 2016, autour de l'ensemble des axes de travail du Conseil Local en Santé Mentale.

Liste des partenaires du CLSM durant l'année 2016 (acteurs de terrain et institutions)

SANTE-SOCIAL	INSTITUTIONS
ADSEA	ARS
ASSOCIATION DES AMIS DE LA TOUR	CCOMS de Lille
APPASE	Centre Hospitalier de Digne les Bains
CASA	Conseil Départemental 04
CAMSP	Conseil Régional
CDSA Manosque	CGET
Chemin d'Espoir	DDCSPP 04
CMP/Centre De Jour	MDPH
CMPA	Police Municipale
CMPI	Police Nationale
CODES 04	Ville de Digne-les-Bains
Comité Régional d'Education pour la Santé	<b>CULTURE/ SPORTS</b>
ESAT PAUL MARTIN	Centre Culturel René Char
FOYER PAUL MARTIN	Ecole du Sous-Sol
SACAT PAUL MARTIN	Librairie « La Ruelle »
GEM	Lycée Alexandra David Neel
La Fontaine de l'Ours	Médiathèque
Ligue Contre le Cancer / Escalier bien-être	Musée Gassendi
MDA	Rencontres Cinématographiques
ISATIS	Service Education
Sport en Tête	Service jeunesse
UDAF	Service des sports

UNAFAM	Les thermes
Réseau HANDIDENT	Club Alpin Français
	ASPTT
	Atelier Yoga
	Nuages Blancs
	A3V
	Maki Grimpe

## PARTENAIRES CLSM



En 2016, le CLSM de Digne-les-Bains a continué de développer son réseau et a permis d’améliorer la connaissance des acteurs locaux, notamment grâce aux évènements organisés durant les SISM. Des partenaires venus de tous horizons ont également contribué à la sensibilisation de la population avec comme ambition commune, la lutte contre la stigmatisation et les discriminations des personnes vivant avec des troubles psychiques. Certains partenariats développés par le biais d’actions du CLSM, ont pu se renforcer et mettre en œuvre par la suite, des actions conjointes de manière autonome (exemple : émission de radio animée par « radio fréquence mistral » et des usagers du Centre Hospitalier de Digne-les-Bains ; actions ponctuelles entre les différentes associations d’usagers).

Le Conseil Local en Santé Mentale vise plusieurs objectifs qui ont en commun la prévention en santé mentale. Celle-ci passe par la participation de tous les acteurs de la cité à des actions qui vont en ce sens. Cette volonté de prévention s’est traduite par des actions concrètes sur le territoire dignois (formation/information, mise en place de protocoles, création d’outils communs...) que nous expliquons plus en détails dans les « fiches actions » ci-dessous.

### 3 LES ACTIONS DEVELOPPEES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL EN 2016

## 3.1 INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LA SANTE MENTALE

### 3.1.1 SEMAINES D'INFORMATION EN SANTE MENTALE



**Objectif général :** Améliorer les représentations de la santé mentale vers un mieux vivre ensemble dans la cité.

**Objectif stratégique :** Convier la population dignoise aux événements des SISM, dans un double but de pédagogie et de déstigmatisation.

**Objectifs opérationnels :**

- Sensibiliser sur les liens étroits entre santé psychique et santé physique
- Permettre à chacun d'être plus attentif aux signes de la souffrance psychique
- Faire connaître les dispositifs d'accompagnement et de soins existants
- Favoriser l'accès aux activités physiques de tous
- Améliorer les liens entre les habitants au-delà de leurs différences

**Rôle de la coordinatrice :** organisation, coordination, mise en réseau, animation

**Structure porteuse :** Ville de Digne les Bains et son Centre Communal d'Action Sociale

**Contexte :** Afin de faire vivre ce CLSM, de nombreux acteurs locaux se sont mobilisés dans l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition dignoise Semaines d'Information en Santé Mentale dont le thème invite la population à réfléchir aux interactions entre « santé mentale et santé physique ». Du 14 au 27 mars 2016 les partenaires des SISM ont proposé un programme d'animation en direction des acteurs locaux et du grand public.



#### **Modalités d'intervention :**

- 4 Partenaires pilotes
- 10 Partenaires organisateurs
- Plus de 15 partenaires associés
- 10 Manifestations : dont trois grands évènements organisés sur la journée et soirée.
- Plus de 800 visiteurs

**Public concerné :** Tous public

**Partenaires :** Centre Hospitalier de Digne les Bains, le Groupe d' Entraide Mutuelle « La Colombe Dignoise », le CCAS, la Ville de Digne-les-Bains, l'Agence Régionale de la Santé, ISATIS, le Service Municipal des Sports, l'ESAT Paul Martin, l'UNAFAM 04, les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes de haute Provence, la Médiathèque intercommunale Asse Bléone Verdon, la Librairie « La Ruelle », la Fontaine de l'Ours, le Centre Culturel René-Char, l'Ecole du Sous-Sol, le Comité Départemental du Sport Adapté des AHP, les Associations sportives dignoises, le Codes 04, l'Association « sport en tête », le réseau « handident », la Ligue Contre le Cancer.

**Ressources mises à disposition :** Moyens logistiques, mobilisation des partenaires, outils de communication.

**Bilan et évaluation :** (cf. bilan des actions 2016 en annexe)

---

### 3.1.2 RENCONTRE REGIONALE DES CLSM

**Objectif général :** Favoriser la mise en réseau des acteurs et la coordination des actions de promotion de la santé mentale sur le territoire

**Objectif stratégique :** Promouvoir la démarche CLSM et ses actions, et étendre le dispositif

#### **Objectifs opérationnels :**

- Mobiliser et réunir les acteurs des dynamiques locales de coopération en santé mentale identifiés sur le territoire régional
- Favoriser les échanges entre institutionnels et porteurs de projets sur des questions de fond et de méthode
- Repérer les besoins des acteurs

**Rôle de la coordinatrice :** Animation, Présentation du dispositif

**Structure porteuse :** CRES PACA, DT ARS

**Contexte :** Le 22 novembre 2016 L'ARS Paca et le CRES Paca ont organisé, pour la première fois, une journée régionale d'échanges entre acteurs des conseils locaux de santé mentale et d'autres dynamiques en santé mentale sur le territoire de Paca.

Cette journée a été l'occasion de rencontrer d'autres acteurs engagés dans une dynamique territoriale similaire, d'échanger des expériences et de partager les pratiques. Il est également possible d'échanger avec les partenaires institutionnels sur la politique régionale de santé mentale, et plus particulièrement de CLSM, et exprimer ses besoins et ses attentes en matière d'accompagnement et de suivi.

#### **Modalités d'intervention :**

#### Matinée :

- Présentation des conseils locaux de santé mentale par l'ARS et le CRES PACA
- Les CLSM dans la loi de modernisation du système de santé
- Exemple d'articulation des CLSM avec d'autres dynamiques territoriales en santé (CLS, ASV)
- Le rôle du CCOMS auprès des acteurs locaux par le CCOMS (+ échanges avec la salle)
- Territorialisation et santé mentale : la place des Conseils Locaux de Santé Mentale - *Docteur Evelyne FALIP, Référent Psychiatrie & santé pénitentiaire, Direction de l'organisation des soins, ARS Paca*
- Etat des lieux des dynamiques locales de coopération en santé mentale en région Paca – par le CRES Paca

#### Après-midi :

- La participation des usagers aux CLSM - *CMP du CH Sainte Marie*
- **La lutte contre la stigmatisation - CLSM de Digne**
- La prise en compte des problématiques de logement - *CLSM de Marseille*
- Perspective de travail pour 2017
- Evaluation et clôture de la journée

#### **Public concerné :**

DT ARS, Coordonnateurs CLSM et d'autres dynamiques de coopération en santé mentale, Centres hospitaliers signataires des CLSM en activité sur la région PACA, Elus des collectivités porteuses de dynamique territoriale en santé mentale, Maisons départementales de l'adolescent en PACA, Coordonnateurs ASV de PACA, Associations d'usagers

**Ressources mises à disposition :** fond documentaire, salle de réunion

---

### 3.1.3 FORMATION/INFORMATION : LES ACTIONS PONCTUELLES

**Objectif général :** Favoriser la mise en réseau des acteurs et la coordination des actions de promotion de la santé mentale sur le territoire

**Objectif stratégique :** Favoriser les rencontres et les échanges entre les acteurs et partenaires locaux du champ de la santé mentale

#### **Objectif opérationnel :**

- Participer à la conférence «santé mentale et habitat » organisée par le dispositif de coordination Marseillaise de Santé Mentale et Habitat (CMSMH) à Marseille
- Rencontrer la nouvelle psychologue du travail au sein de la municipalité et présenter le dispositif CLSM
- Soutenir et promouvoir le projet « estime de soi » mis en place par le CoDES 04

**Rôle de la coordinatrice :** animation, communication, mise en réseau

**Structure porteuse :** CLSM de Digne les Bains

#### **Contexte :**

##### 1- Conférence santé mentale et habitat :

Organisé sur une demi-journée en vue de connaître le groupement Coordination Marseillaise de Santé Mentale et Habitat (CMSMH).

Présentation du projet de coopération sociale et médico-sociale en santé mentale et habitat

- *Quels enjeux pour la coopération ?*
- *Quelles solutions pour les personnes souffrant de problèmes psychiques ?*

Intervention de Monsieur Jean Furtos, psychiatre, directeur scientifique de l'Observatoire National des Pratiques en Santé Mentale (Onsmp - Orspere) Centre Hospitalier, Le Vinatier-Lyon

- *Comment habiter avec un trouble psychique ?*

## 2- Rencontre avec la Psychologue du travail :

Présentation organisée sur une demi-journée en présence du Directeur des ressources humaines, Adjoint au personnel, Directeur général des services, Représentant du CHSCT et Coordinatrice du CLSM.

Constats réalisés par la municipalité :

D'après une enquête réalisée par une étudiante en master en psychologie qui révèle le besoin à un recours de vacations d'un professionnel compétent.

Présentation des missions détaillées de la psychologue du travail et inscription de la ville dans cette démarche :

- Déterminer la procédure à réaliser
- Définir les modalités de saisines
- Présenter le calendrier de permanences auprès des agents

## 3- Soutien au projet « estime de soi » réalisé par le CoDES 04

Présentation du projet « éducation à l'estime de soi chez les jeunes filles en difficultés » par le CoDES 04 en vue d'en faire la promotion auprès des partenaires locaux.

Objectifs du projet :

- Promouvoir chez les jeunes filles en situation de difficultés sociales, insertion, déscolarisation... un regard plus positif sur leurs corps et sur la capacité à être actrice de leur vie et de leur santé
- Favoriser la construction et l'évolution de cette action en collaboration avec les professionnels impliqués auprès du public (intégration dans la construction et l'animation des séances et réalisation d'un bilan commun).

## 3.2 CELLULE DE GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES

### 3.2.1 REUNIONS DE TRAVAIL

#### **Objectif général :**

- Prévenir les situations critiques
- Eviter les hospitalisations sous contrainte et en urgence
- Créer un réseau soutenant face aux situations complexes

#### **Objectif opérationnel :**

- Repérer et partager les situations complexes
- Travailler collectivement pour trouver des solutions réalisables/pragmatiques pour gérer les situations complexes
- Capitaliser l'expérience de la cellule : de la situation à prévenir, à gérer, jusqu'au débriefing

**Rôle de la coordinatrice :** coordination, mise en réseau, animation des réunions de travail, secrétariat

**Structure porteuse :** Ville de Digne les Bains

**Contexte :** La cellule a pour but d'organiser une analyse partagée entre professionnels permettant la prévention et la résolution des situations individuelles difficiles et l'intervention coordonnée le plus en amont possible. Elle est composée de : la Police Nationale et la Police Municipale, la psychiatrie publique, le Conseil départemental et le CCAS. Des structures partenaires peuvent intervenir ponctuellement lorsque la situation le nécessite.

**Modalités d'intervention :**

Quatre réunions de travail ont été réalisées au cours de l'année 2016 :

- Rencontre du 21.01 : 2 nouvelles situations abordées / 3 retours d'expériences
- Rencontre du 03.03 : 4 nouvelles situations abordées / 2 retours d'expériences
- Rencontre du 19.05 : 2 nouvelles situations abordées / 4 retours d'expériences
- Rencontre du 22.09 : 3 nouvelles situations abordées / 4 retours d'expériences
- Rencontre du 8.12 : 5 nouvelles situations abordées / 3 retours d'expériences

**Public concerné :** Professionnels qui rencontrent des difficultés pour résoudre des situations individuelles de personnes en difficultés psychiques et pour lesquelles aucune orientation ordinaire ne donne satisfaction.

**Partenaires :** 6 structures se sont mobilisés durant l'année : Police municipale, Police nationale, CCAS, Conseil départemental, Centre Hospitalier, PACT 04

9 professionnels : Directrice du CCAS, Responsable territoriale du CD, médecin territorial du CD, cadre de santé du secteur psychiatrique, infirmière des urgences psychiatriques, infirmière du CMP, Chef de service de la police municipale, référent de la police nationale, travailleur social du PACT 04

**Ressources mises à disposition :** Salle pour la réalisation des réunions, mobilisation des professionnels, outils de la CGSC

**Bilan et évaluation :** (cf. Bilan des actions en annexe)

### 3.3 LA GOUVERNANCE DU CLSM

#### 3.3.1 LE COMITE DE PILOTAGE RESTREINT DU CLSM

**Objectif général :**

- Organiser la gouvernance du CLSM de Digne les Bains

**Objectifs stratégiques :**

- Présenter les actions réalisées au cours de l'année 2015.
- Envisager les ajustements nécessaires pour poursuivre ces travaux sur l'année à venir.

**Objectifs opérationnels :**

- Définir le plan d'action du CLSM au regard de ses objectifs et des propositions de l'assemblée plénière et du comité de pilotage élargi.
- Assurer les règles éthiques et de confidentialité
- Valider la création et le fonctionnement des groupes de travail.
- S'assurer des ressources financières au fonctionnement du CLSM

- Valider le plan d'action
- Prévoir l'évaluation du plan d'action
- Proposer les nouveaux partenariats de la convention

**Rôle de la coordinatrice :** animation des réunions de travail, coordination et mise en réseau des partenaires

**Structure porteuse :** Ville de Digne-les-Bains

**Contexte/modalités d'intervention :** Organisation du comité de pilotage restreint en février 2016

- Envisager les modalités d'intervention du CLSM en 2016 (SISM, plénière...)
- Apporter des ajustements en matière de gouvernance et de financement pour poursuivre les travaux du CLSM
- Présenter le bilan d'activité de l'année 2015

**Partenaires :** La ville de Digne-les-Bains, le CCAS, le Centre Hospitalier et le CMP, DT ARS, Représentant d'usagers représenté par le GEM « La Colombe Dignoise »

**Ressources mises à disposition :** Salle pour la réalisation des réunions, mobilisation des partenaires, fond documentaire.

**Bilan et évaluation :** (cf. Relevé de décision en annexe)

---

### 3.3.2 LE COMITE DE PILOTAGE ELARGI DU CLSM

**Objectif général :**

- Organiser la gouvernance du CLSM

**Objectifs stratégiques :**

- Présenter les actions réalisées au cours de l'année 2016.
- Envisager les ajustements nécessaires pour poursuivre ces travaux sur l'année à venir.

**Objectif opérationnel :**

- Mettre en œuvre les actions qui devront être menées par le CLSM dans le cadre de son plan d'action défini par le comité de pilotage restreint.
- Organiser en lien avec le coordinateur, le programme de travail qui en découle et son organisation.
- Faciliter la mise en œuvre des actions par l'organisation des partenariats et la recherche de moyens (humains, matériels, techniques...).
- Proposer la création et la constitution des groupes de travail.
- Etudier les propositions des groupes de travail
- Prévoir les modalités d'évaluation des actions.
- Valider les nouveaux partenariats (décidés par le comité de pilotage restreint).

**Rôle de la coordinatrice :** animation des réunions de travail, coordination et mise en réseau des partenaires

**Structure porteuse :** Ville de Digne

**Contexte/modalités d'intervention :** Organisation du comité de pilotage élargi en octobre 2016

- Bilan d'étape des activités du CLSM (SISM, travaux de la CGSC, gouvernance...)

- Organisation des instances de gouvernance et calendrier des rencontres 2016-2017
- Perspectives organisationnelles pour l'année 2017 (fonctionnement, financement du poste de coordination et des actions...)

**Partenaires :** La ville de Digne-les-Bains, le CCAS, le Centre Hospitalier et le CMP, les forces de sécurité publique (Police nationale, Police municipale), les Associations représentantes d'usagers (Association des amis de la tour, GEM, UDAF, UNAFAM) et les partenaires institutionnels (DT ARS, Conseil départemental, DDCSPP 04).

**Ressources mises à disposition :** Salle pour la réalisation des réunions, mobilisation des partenaires, fond documentaire.

**Bilan et évaluation :** (cf. *Bilan d'étape des activités du CLSM en annexe*)

## 4 PROJETS ET PERSPECTIVES

### 4.1 VALORISATION DES ACTIVITES DU CLSM

Alors que l'année 2015 a été consacrée à la mise en place de la démarche, nécessaire pour rendre opérationnel le CLSM puisque c'est lors de cette période que les membres établissent les principaux objectifs de la démarche et construisent collectivement le projet et ses outils. Outre la définition des missions du CLSM, la connaissance mutuelle des partenaires et du rôle de chacun a été une étape importante dans la création du dispositif.

L'année 2016 a été marquée par l'appropriation du poste de coordinateur CLSM dans la limite d'un poste à mi-temps. Ce temps dédié à la coordination, a permis d'instaurer une cohésion entre les membres et les instances du CLSM. Le coordinateur participe à la dynamique de travail et permet de faciliter la concertation en vue de mettre en place des outils d'évaluation concrets. Il contribue également à œuvrer à l'opérationnalité et à la pérennité du CLSM en concertation étroite avec le comité de pilotage et le comité technique.

Le fonctionnement du CLSM s'inscrit, de plus, dans la continuité des travaux de l'ASV et les actions mises en place sont cohérentes avec les priorités qui sont identifiées (cf. *PLSP actualisé en 2016, en annexe*).

Les deux démarches fonctionnent grâce à une coordination commune et cette articulation donne à la ville un véritable dynamisme dans la mise en œuvre de sa politique sanitaire et sociale.

Le CLSM est une démarche singulière à chaque territoire, tant dans sa constitution que par les priorités qu'il s'octroie, et c'est aussi cette diversité qui fait sa force. Sans la participation de tous, professionnels, élus et représentants d'usagers ; la prévention et l'accès aux soins pour tous, risque de rester largement inefficace. C'est avec l'ensemble de ces acteurs qu'une politique locale de promotion de la santé mentale et de prévention peut être élaborée et appliquée avec succès pour et par les populations.

## 4.2 POURSUITE DES AXES DE TRAVAIL

Dans le cadre des perspectives du CLSM pour l'année 2017, il est nécessaire de poursuivre les axes de travail engagés, afin d'assurer la légitimité du dispositif sur le territoire et de continuer à mobiliser les acteurs :

- Sur le fonctionnement :
  - Réaffirmer l'engagement des acteurs dans les instances du CLSM notamment concernant l'UNAFAM qui n'a plus de référent sur le territoire ainsi que pour la Police Nationale qui n'est plus présent dans les instances (décisionnelles + groupe de travail)
    - ➔ Rédaction d'un courrier + proposition de signature de la convention de partenariat à l'attention de la direction de ces structures (*cf. en annexe*)
  - Demander aux structures qui souhaitent rejoindre le CLSM (aussi bien dans les groupes de travail que dans les instances décisionnelles), d'envoyer un courrier en précisant les raisons et les motivations de la demande.
    - ➔ Courrier à transmettre au CCAS à l'attention de Gérard ESMIOL, élu à la santé, action sociale et politique de la ville.
- Sur le Financement
  - Une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Digne-les-Bains, le Centre hospitalier et l'Agence Régionale de la Santé a été signée en 2014 afin de porter la création d'un poste de coordination du Conseil Local en Santé Mentale. La durée de la présente convention est fixée pour une durée de trois ans (jusqu'à la fin d'année 2017).  
Toutefois, la récente loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prend en compte dans son article 69 l'avis des CLSM et de fait, de leurs participation au diagnostic et au projet de santé de près ou de loin.
- Calendrier prévisionnel des différentes instances  
  
(*cf. power point en annexe*)

- Annexe 1 : BILAN DES ACTIONS 2016
- Annexe 2 : RELEVÉ DE DÉCISION DU COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT
- Annexe 3 : ACTUALISATION DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2016 – 2020